

CONSEIL GENERAL

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

DU 20 JUIN 2016, 20h00,

SALLE MULTIACTIVITES, MURAZ

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux de la séance du 21 mars 2016
 - a. Procès-verbal mot à mot de la séance du 21 mars 2016
 - b. Procès-verbal décisionnel de la séance du 21 mars 2016
4. Comptes 2015
 - a. Présentation par l'Exécutif
 - b. Rapport de la Commission de gestion
 - c. Entrée en matière / Discussion / Vote
5. Informations de l'Exécutif
6. Questions
7. Divers

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE
DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 20 JUIN 2016

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

Le Président du Conseil général (ci-après : CG), **M. Bertrand Fontannaz**, ouvre la séance à 19h30. Il salue et souhaite la bienvenue à toutes les personnes officielles présentes, au public et aux médias. Il relève que la présente séance a été annoncée avec son ordre du jour au pilier public, sur le site internet communal et aux médias par les soins du secrétariat municipal.

Il excuse MM Eric Lattion, Alain Schönmann et Alain Valvona pour le CG.

M. Samuel Rouiller, secrétaire du CG, procède à l'appel nominal et relève la présence de 40 conseillers généraux, MM Alexis Gex-Fabry et Jérôme Vannay étant absents.

Le quorum est donc atteint.

Pour le Conseil municipal (ci-après : CM) : 7 / 7 présences

M. Bertrand Fontannaz informe l'assemblée que :

- Les propositions de modifications du règlement du CG seront examinées lors de la séance d'automne.
- Le processus en vue d'une deuxième lecture du règlement communal pour vignettes et autorisations de stationnement a été arrêté par le Bureau et communiqué au CM.
- Le bon ordre et la dignité des débats doivent être respectés dans l'assemblée.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

3. Approbation des procès-verbaux de la séance du 21 mars 2016

a. Procès-verbal mot à mot de la séance du 21 mars 2016

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

b. Procès-verbal décisionnel de la séance du 21 mars 2016

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les 2 modifications suivantes :

- Point 4, page 4, « budget 2016 » remplace « budget 2017 »
- Point 13, page 8, « le CM n'est pas du tout au courant » remplace « une enquête est en cours ».

4. Compte 2015

M. Bertrand Fontannaz informe l'assemblée que la commune boucle l'exercice 2015 dans les chiffres noirs avec une marge d'autofinancement de 5,1 millions de CHF. Il invite le Président de la municipalité M. Yannick Buttet à nous faire part du message de l'Exécutif.

a. Présentation par l'Exécutif

M. Yannick Buttet explique le message détaillé de la municipalité. Il présente les chiffres « clé » des comptes 2015 et remercie le CM ainsi que la Commission de gestion (ci-après : Cogest) pour la bonne collaboration.

b. Rapport de la Commission de gestion

Le rapporteur, **M. Jürg Kilchenmann**, lit l'entrée en matière, l'examen des comptes 2015, la recommandation de la Cogest, le vote final, les conclusions et les remerciements.

La **fiduciaire NOFIVAL**, organe de révision, fait part de son rapport. Selon son appréciation, la comptabilité, les comptes et l'évaluation des participations sont conformes à la loi et au règlement. La commune est en mesure de faire face à ses engagements. Elle recommande d'approuver les comptes 2015.

c. Entrée en matière, discussion et vote

L'entrée en matière est acceptée par tous les chefs de groupe et le plénum.

M. Bertrand Fontannaz ouvre la discussion de détail sur les comptes 2015 et passe en revue les comptes page après page : aucune intervention.

Dans le débat final, **M. Daniel Schmid** indique les raisons pour lesquelles il serait idéal de planifier de manière plus rigoureuse et lointaine les investissements. **M. Damien Vannay**, pour le groupe UDC, indique les raisons pour lesquelles le groupe accepte les comptes 2015. Il demande néanmoins au CM de mieux évaluer le budget 2017 et propose notamment de suspendre les chèques familles jusqu'à une réelle amélioration des finances. **M. Yannick Buttet** indique que le CM a toujours travaillé au plus proche de sa conscience pour réaliser des économies et qu'une incertitude comptable est toujours liée à un budget. Il remercie le CG d'avoir aussi contribué aux économies réalisées.

Le débat clos, **M. Alexis Turin**, président de la Cogest, rappelle l'historique du travail de la commission. Il remercie l'administration communale et la municipalité pour sa bonne collaboration. Il remercie les membres du CG pour le bon accueil réservé au rapport de la Cogest, les membres de la Cogest et tout particulièrement le rapporteur. **M Yannick Buttet** remercie les mêmes personnes au nom du CM. Il relève que le message du CM concernant le budget et les comptes est arrivé à un bon niveau de compréhension. Il indique que le rapport d'activités 2015 du CM sera en ligne dès le 21 juin 2016.

Vote pour l'acceptation des comptes 2015 :

Résultat : acceptation à l'unanimité

5. Informations de l'Exécutif

- **M. Yannick Buttet** indique que la soirée de remerciement des commissions et de l'ensemble des élus aura lieu aux Perraires le 16 décembre 2016.
- **M. Yannick Buttet** indique que les statuts du personnel communal ont été révisés. C'était aussi une demande du CG. La nouvelle réglementation entrera en vigueur au début de la législature 2017. De nouveaux contrats de travail lieront les employés de l'administration communale et le CM. Les personnes seront licenciées et réengagées.
- **M. Mickael Vieux** indique qu'un accord entre les propriétaires et la commune a été finalisé pour les zones « Chauderet-Sablère » et ce, afin de concrétiser le dossier en vue de la mise à l'enquête.

6. Questions

- **M. Stéphane Angst** demande si l'entretien des canaux de drainage de plaine peut être amélioré car les fortes pluies de ces dernières années entraînent une hausse maximale des niveaux d'eau. Cela occasionne des inondations de caves et de nombreuses cultures. **M. Yannick Buttet** répond que le problème des inondations est aussi lié à la surabondance d'eau claire dans les réseaux. Au moment de l'établissement du budget 2017, une réflexion du CM sera menée afin d'entreprendre une action urgente ou pas dans les canaux de drainage.
- **M. Daniel Schmid** intervient au sujet du déplacement du tram à Collombey de la route cantonale vers le Corbier. Il a été dit que le vote au niveau fédéral devrait intervenir en juin 2016 pour le budget de législature 2017 à 2020. Est-ce que c'était le cas ? **M. Yannick Buttet** répond qu'il n'y pas de vote sur ces montants-là. Les montants globaux intégrés dans le fond d'infrastructure ferroviaire (FAIF) ont été votés

il y a 1,5 an. Les priorités ont été fixées pour les différents investissements par la Confédération en fonction des propositions du canton. Les décisions formelles devraient être prises l'année prochaine.

7. Divers

- **M. Bertrand Fontannaz** informe qu'une initiation à l'utilisation du défibrillateur aura lieu les 7 et 28 septembre 2016, de 19h00 à 21h00, au Corbier. M. Pascal Cottet et Mme Véronique Cottet dispenseront une instruction après la présente séance à toutes les personnes présentes.
- **Mme Nathalie Cretton** indique que l'utilisation des herbicides par les employés communaux a été constatée aux abords de certains chemins. Ce qui est contraire aux recommandations de l'OFEV. Elle désire qu'une correction soit apportée. **M. Yannick Buttet** répond que le CM lui a déjà répondu par lettre à ce sujet et regrette qu'elle n'en fasse pas mention. Il s'agissait d'une erreur du personnel de voirie dans l'utilisation des produits. Cela a été corrigé.
- **M. Cédric Perret** demande comment la population sera mise au courant de l'instruction sur l'utilisation du défibrillateur. **M. Yannick Buttet** répond que l'information sera probablement affichée sur le site internet de la commune. D'autres moyens de faire de la publicité seront étudiés.

La séance est close par M. Bertrand Fontannaz à 21h23.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT
Bertrand Fontannaz

LE SECRETAIRE
Samuel Rouiller

